

*Vers un Pacte mondial pour l'environnement - 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée- Rapport du Secrétaire général de l'ONU  
Intervention d'ordre générale de la Principauté de Monaco  
(Nairobi, Kenya, le 14 janvier 2019)*

Madame la Coprésidente,  
Monsieur le Coprésident,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'emblée, Mme la Coprésidente, M. le Coprésident, vous dire la joie de la Principauté de Monaco de vous voir conduire les réunions du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner le rapport du Secrétaire général pour remédier aux lacunes éventuelles du droit international de l'environnement.

Je tiens à vous exprimer notre plein soutien dans l'exercice de cette mission.

Nous sommes convaincus que ces réunions apporteront des contributions importantes pour lever les obstacles qui entravent la mise en œuvre efficace des instruments internationaux de protection de l'environnement.

.../...

Madame la Coprésidente,  
Monsieur le Coprésident,

Je tiens particulièrement à exprimer au Secrétaire général l'appréciation du Gouvernement monégasque pour son rapport, présenté conformément à la résolution 27/277 de l'Assemblée générale.

Sur cette planète troublée par les impacts de l'activité humaine, par les effets incontestables des changements climatiques, nous ne doutons pas que les instruments juridiques internationaux ont un rôle essentiel à jouer au service de la protection de l'environnement

Le rapport du Secrétaire général renforce notre conviction sur l'urgence d'intensifier les efforts pour combler les lacunes dans le système actuel du droit international de l'environnement.

La réalisation de cet objectif passe nécessairement par l'unification de l'ensemble des règles qui sous-tendent ce système.

L'unité du droit international de l'environnement contribuera à la mise en place d'un ordre juridique international cohérent pour l'environnement qui établit les bases d'une nouvelle relation qui profite à la fois à la Nature et à l'Homme.

La bonne nouvelle est que les solutions sont entre nos mains, dans les sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée.

Tous nos espoirs se fondent donc sur la réussite de la mission de ce groupe, qui constitue un tournant vers la cristallisation du corpus juridique relatif à l'environnement.

Madame la Coprésidente,  
Monsieur le Coprésident,

Sans entrer dans les détails du rapport du Secrétaire général que nous allons examiner lors de cette première réunion du groupe de travail, je souhaiterais formuler dès à présent quelques observations.

Le mandat du groupe de travail spécial à composition non limitée n'est aucunement de renégocier ou de limiter la portée des instruments et structures déjà existants. Il s'agira, au contraire de réfléchir ensemble à l'établissement d'un système global applicable au domaine de l'environnement, à l'image de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

La recherche de la synergie entre les différents éléments de ce domaine est à encourager. Elle est le fondement même de la réussite de l'unité du droit international de l'environnement.

La prise en compte de la précaution, de la lutte contre les pollutions, de la conservation de la biodiversité, de la protection des mers et des océans, du commerce, des investissements, des droits de l'Homme, des changements climatiques, de l'impact de l'activité humaine, de la recherche scientifique, de la coopération, du renforcement des capacités et du rôle de la société civile est indispensable.

Monaco se félicite que ces questions aient été retenues dans le rapport du Secrétaire général.

En dépit des contraintes nombreuses, la nécessité d'agir aujourd'hui est plus urgente que jamais, et tous, en nos qualités de représentants gouvernementaux, de scientifiques ou de membres de la société civile, nous devons redoubler d'efforts pour combler les lacunes dans les mécanismes internationaux relatifs à l'environnement.

C'est la seule voie susceptible de contribuer à la réalisation d'un système globale de protection de l'environnement, de notre planète.

Soyez assuré, Mme la Coprésidente, M. le Coprésident, que vous pourrez compter sur le plein soutien de la Principauté de Monaco tout au long de ces réunions.

Je vous remercie